Projet de plan d'action pour le communiqué

Objectif	Activité		Soutien potentiel
	CALENDRIER	MESURES	
1. Établir et favoriser la volonté politique	Immédiatement / à court terme	a. Publier une directive de niveau présidentiel visant à élaborer et mettre en oeuvre une vision stratégique pour la protection et la sécurité maritimes. b. Mettre sur pied un groupe de travail inter-organismes sur la protection et la sécurité maritimes.	Parties prenantes bilatérales ; organismes multilatéraux.
	À moyen terme / à plus long terme	c. Créer un centre de coordination inter-organismes (niveau opérationnel).	
2. Améliorer la sensibilisation au domaine maritime (SDM)	Immédiatement / à court terme	a. Procéder à une étude sur les exigences de la SDM et déterminer le matériel, les programmes et les politiques nécessaires pour réaliser une SDM adéquate. b. Installer un système automatisé d'identification (SAI) (ou un système similaire) dans le cadre de l'initiative globale en matière de SDM.	Forces navales des États-Unis Europe (NAVEUR) ; autres parties prenantes.
	À moyen terme / à plus long terme	c. Élaborer des accords sur le partage d'informations avec les partenaires régionaux et internationaux. d. Mettre en oeuvre une stratégie SDM globale.	
3. Renforcer les cadres réglementaires	Immédiatement / à court terme	a. Procéder à une « analyse des lacunes » pour établir le cadre législatif national pertinent. b. Entériner le code ISPS. c. Préparer un avant-projet de loi approprié.	Organisation maritime internationale ; les garde-côtes des partenaires bilatéraux : DIILS.

Projet de plan d'action pour le communiqué (suite)

Objectif	Activité		Soutien potentiel
	CALENDRIER	MESURES	
		d. Soutenir et sensibiliser le système juridique.	
4. Renforcer la coordination régionale	Immédiatement / à court terme	a. Nommer, former et équiper des centres de coordination au niveau national à des fins de collaboration régionale. Élaborer un inventaire des initiatives et organisations au niveau régional.	La Commission du GdG ; OMAOC ; organisations régionales (l'Union africaine, les CER, etc.).
	À moyen terme / à plus long terme	b. Préciser les modalités de la collaboration régionale. c. Élaborer un mécanisme de partage d'informations au niveau régional.	
5. Sensibiliser le public	Immédiatement / à court terme	a. Fournir et encourager la couverture médiatique pour les initiatives en matière de protection et de sécurité maritimes. b. Associer les ONG et les groupes communautaires à la conception, la mise en oeuvre et à la surveillance des programmes de protection et de sécurité maritimes.	Organisations régionales ; entités commerciales ; médias.

Projet de plan d'action pour le communiqué (suite)

Objectif	Activité		Soutien potentiel
	CALENDRIER	MESURES	
	À moyen terme / à plus long terme	c. Mettre en oeuvre la stratégie médiatique : diffuser un documentaire régional ; au moins deux grands reportages ou articles de journaux dans chaque pays du GdG. d. Mettre sur pied une base de données interactive ainsi qu'un site Internet spécifique pour la PSM ; publication importante au niveau régional. e. Élaborer une stratégie permettant de renforcer la sensibilisation du public à propos de la protection et de la sécurité maritimes.	
6. Associer les partenaires	Immédiatement / à court terme	a. Déterminer et décrire différents « partenaires » intéressés et concernés dans la sous-région. b. Élaborer un mécanisme permettant de minimiser les doubles emplois, et de promouvoir la complémentarité.	Partenaires bilatéraux ; organisations régionales.
	À moyen terme / à plus long terme	c. Instaurer des accords coopératifs avec les partenaires afin de soutenir les activités maritimes aux niveaux national et régional.	